La banalisation de la violence verbale doit faire l'objet de politiques publiques

MERCREDI 12 FEVRIER 20

Avis adopt

→ De la banalisation de la violence
de haine. Décrypter, mieux agir po

TRAVAUX PUBLIÉE LE 14/02/2025

Saisine liée :
DE LA BANALISATION DE LA VIOLENCE VERBALE AU DISCOURS DE HAINE. DÉCRYPTER, MIEUX AGIR POUR RESTAURER LE LIEN SOCIAL
Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Avis adopté "De la banalisation de la violence verbale au discours de haine. Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social"

Si la violence verbale a toujours existé, sa banalisation dans l'espace et le débat publics est aujourd'hui inédite. Le CESE alerte sur ses effets concrets sur les individus et sur la société, et plaide pour la construction de politiques publiques qui l'identifient, la préviennent et la sanctionnent.

L'avis a été adopté le 12 février 2025 à l'unanimité avec 137 voix pour.

Découvrir le texte de l'avis

Une violence verbale banalisée dans l'espace public

Nous le ressentons toutes et tous : la violence verbale - insultes, dénigrements, menaces, mépris - est aujourd'hui banalisée dans l'espace et le débat publics. Transports en commun, établissements scolaires, monde du travail, services publics, réseaux sociaux, mais aussi médias et classe politique sont aujourd'hui traversés par de véritables discours de haine, racistes, antisémites, islamophobes, homophobes... A l'heure :

> *où 1 million d'enfants sont victimes de harcèlement scolaire chaque année (Ministère de l'Education nationale),*
>
> *où 84% des aides-soignants déclarent subir régulièrement des agressions physiques et verbales (MNH - Odoxa 2022),*
>
> *où 2600 atteintes aux élus ont été recensées en 2023 (Calae),*
>
> *où 57% des actes racistes signés au premier semestre 2024 relevaient d'un caractère antisémite (Ministère de l'Intérieur)...*

... il est important de préciser que ces discours porteurs de préjugés, de xénophobie ou de rejet de l'autre nous concernent toutes et tous. D'une part, parce que chacune et chacun d'entre nous en est parfois le vecteur inconscient. D'autre part, parce qu'ils ont des effets bien concrets sur les individus, mais aussi sur notre société.

Des discours de haine aux effets bien concrets

Cette banalisation de la violence verbale impactent en effet la santé des victimes, la cohésion sociale, la démocratie, l'économie et le champ du travail.

La santé des victimes

Les discours de haine développent des symptômes physiques (douleurs, troubles du sommeil, de l'appétit ou de la digestion), émotionnels (angoisse, tristesse…), et intellectuels (perturbation de la concentration…) pouvant aller jusqu'à la dépression et même au suicide, comme des les cas de harcèlement scolaire - les tentatives de suicide ont augmenté chez les jeunes de moins de 15 ans de plus de 300% au cours des 10 dernières années (*Ministère de l'Education*) - ou de cyberharcèlement - 1 femme sur 7 victime de cyberharcèlement a tenté ensuite de se suicider. Face à ce problème, Nonna Meyer, membre de la Commission

nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), rappelait d'ailleurs que la prise en charge des victimes des violences verbales devenait un problème de santé publique.

La cohésion sociale

Les liens sociaux entre individus reposent sur le respect de la dignité de chacune et chacun. Or, les discours de haine cherchent à détruire cette dignité : comme le disait le philosophe Marc Crépon, "*La violence vous réduit à l'état de chose, à une abstraction*". La violence verbale délite et détruit alors les liens sociaux entre les individus, affaiblit ainsi l'unité de la société, et devient pour cette dernière un obstacle dans sa capacité à relever collectivement les défis sociaux, économiques et environnementaux.

La démocratie

Un rapport de la CNCDH de 2024 sous-entendait que les actes racistes, intolérants, émanent souvent d'une banalisation de la parole véhiculée par des élites politiques ou des médias d'opinion. Nonna Meyer, politiste et co-rapporteure de ce rapport, indiquait en audition : "*L'exemple vient toujours d'en-haut, même si l'effet n'est pas mécanique*". Cette violence verbale banalisée dans les médias et la classe politique dégrade la qualité du débat public. Celui-ci stigmatise alors des catégories de population, clive plutôt qu'unit, et a des effets néfastes sur la volonté des citoyennes et citoyens victimes à participer à la vie publique.

Edwy Plenel, expliquait d'ailleurs en audition au CESE que "*La banalisation du racisme, de la xénophobie, de toutes les phobies, c'est la rupture de l'égalité des droits.*" Cette rupture de l'égalité des droits instaure une hiérarchie entre citoyennes et citoyens, et a un impact direct sur la démocratie.

L'économie et le champ du travail

Les violences verbales touchent le secteur privé et public, entraînent des impacts sur le développement économique, et une augmentation de l'absentéisme, du turnover, des accidents de travail des agents du secteur public et des salariées et salariés des entreprises privées. Une enquête menée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (2022) démontrait que les coûts associés au mal-être au travail, incluant les violences psychologiques, se chiffraient en milliards d'euros chaque année. L'INRS pointait d'ailleurs que le stress et les risques psychosociaux coûtait chaque année 2 ou 3 milliards d'euros.

Comment restaurer le lien social ?

Pour toutes ces raisons, cette banalisation de la violence verbale doit urgemment faire l'objet de politiques qui l'identifient, la préviennent et la sanctionnent. Le CESE a émis 13 préconisations articulées autour de ces 3 axes, afin de restaurer le lien social.

1- Savoir identifier et comprendre le phénomène de banalisation de la violence verbale :

Le CESE appelle le Service Statistique Public (SSP) à **produire davantage de données sur les violences verbales et les discours de haine**, et à mobiliser un organisme public de recherche sur un programme de recherche sur les violences verbale sur l'ensemble des territoires, tant dans l'Hexagone que dans les Outre-mer, afin de décrypter et d'évaluer leurs effets sur la société et d'en mesurer l'ampleur. En effet, peu de données existent sur le phénomène, et pour pouvoir lutter contre sa globalisation, il est important de pouvoir mesurer et surveiller son évolution.

Le CESE préconise aussi que le Gouvernement élabore et fasse connaître, à l'instar du « violentomètre », un outil simple**, « le verbomètre »**, permettant aux personnes de prendre conscience qu'elles sont victimes de violences verbales, d'en mesurer le

niveau et d’être aidées.

2- Prévenir la banalisation

Le CESE indique la nécessité de sensibiliser l’ensemble de la population à l’existence du phénomène et encourager la responsabilisation de chacun. Le CESE préconise de mettre en œuvre des **campagnes de communications et de prévention sur les violences verbales et les discours de haine**.

Le CESE préconise également que, dans les milieux professionnels, l’employeur doit s’inscrire dans une démarche de prévention, notamment des risques psychosociaux, **en assurant la protection des travailleurs et en sécurisant les espaces de travail et d’accueil du public**.

Le CESE préconise de faire évoluer et renforcer le plan national de lutte contre le harcèlement scolaire afin qu'il devienne le **« Plan de lutte contre le harcèlement et les violences à l'École »**.

3- Répondre par la sanction et l’accompagnement

Le CESE préconise de créer un **organisme indépendant placé sous l’égide de l’Arcom et dédié à la lutte contre la haine en ligne**. Cet organisme dédié et indépendant permettrait de veiller au respect des obligations des plateformes numériques sur la modération des violences verbales et de prononcer des sanctions financières en cas de manquement à ces obligations.

Le CESE recommande que les responsables politiques et les citoyens aspirant à des fonctions électives respectent les valeurs républicaines et fassent preuve d'exemplarité. Il préconise que **le garde des Sceaux puisse requérir leur inéligibilité si ces personnalités politiques se rendent coupables d’incitation à la haine ou de discours de haine**.

Le CESE préconise aux fédérations sportives et ligues professionnelles, notamment de football, de prononcer systématiquement **une interruption immédiate de la compétition pour une durée de 15 minutes, et un arrêt total en cas de récidive, en cas d’insulte raciste proférée** par un sportif, un arbitre, une spectatrice ou un spectateur.

Découvrir le texte de l'avis

© - copyright CESE - Novembre 2026